

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Recu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID: 001-210101739-20241105-2024_114_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION D'ASSURANCE POUR LES DROITS

STATUTAIRES (1.1)

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice DUNAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :

Nombre de conseillers présents :

26 32

Nombre de conseillers votants : Date de convocation du Conseil:

25 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation :

25 octobre 2024

Présents: Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, PELLETIER, SIGAUD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs:

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme LUZZI, Mme VUILLIOT donne pouvoir à Mme COSSARD, Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER, M. MAZET donne pouvoir à M.MOLINAS, M. DANGUY donne pouvoir à M. CRUYPENNINCK, M. JUILLARD donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absent: M. VAN VAEREMBERG.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le budget communal,

VU la procédure de commande communale en vigueur depuis le 13 juin 2022,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 octobre 2024,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour publication au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) et au Journal officiel de l'Union

européenne (JOUE) le 30 avril 2024 ; que la date limite de remise des offres était fixée au 20 juin 2024 ; que les trois offres parvenues dans les délais ont été analysées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage SIGMARISK,

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission d'appel d'offres ont retenu l'offre du groupement d'entreprises WTW / GROUPAMA, économiquement la plus avantageuse, pour un taux global de 9.30%, soit pour une charge salariale de 3 369 461.03 € TTC, une estimation de la cotisation 2025 de 313 359.87 € TTC au titre de l'offre de base et de la prestation supplémentaire éventuelle n°2 (maladie ordinaire franchise 30 jours / maternité adoption),

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE l'attribution du marché de prestation de service d'assurance pour les droits statutaires au groupement d'entreprises WTW / GROUPAMA, économiquement la plus avantageuse, pour un taux global de 9.30%, soit pour une charge salariale de 3 369 461.03 € TTC, une estimation de la cotisation 2025 de 313 359.87 € TTC au titre de l'offre de base et de la prestation supplémentaire éventuelle n°2 (maladie ordinaire franchise 30 jours / maternité adoption ;

Ce marché est conclu à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028, avec la possibilité de mettre fin au marché à la date anniversaire de celui-ci en respectant un préavis de six mois,

> **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ce marché et à suivre son exécution.

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID: 001-210101739-20241105-2024_114_DEL-DE

La secrétaire de séance.

Dominique COURT

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 novembre 2024. Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 05 novembre 2024.

Le maire.

Patrice DUNAND